

Déclaration d'infructuosité

Conformément au règlement interne des marchés en vigueur, ATM Mobilis informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis de consultation N°04/ATM/DG/DVALP/DAAL/2024 portant sur « La réalisation de travaux d'impression. », paru sur le site safqatic en date du 10/04/2025, qu'a l'issue des travaux de la commission d'évaluation des offres, la consultation en question est déclarée infructueuse.

17 MAI 2025
ZAFI MOHAMMED
Administratif et Logistique
DAAL/2024